

**Arrêté du 30 janvier 2004 portant abrogation de l'arrêté du 22 mars 1993 portant création du comité national d'agrément des contrats de rivière et de baie**

NOR : *DEVE0430094A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,  
Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 213-2 ;  
Vu le décret n° 65-749 du 3 septembre 1965 modifié portant création du comité national de l'eau ;  
Vu le décret n° 2002-895 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de l'écologie et du développement durable ;  
Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;  
Vu l'arrêté du 22 mars 1993 portant création d'un comité national d'agrément des contrats de rivière et de baie ;  
Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 25 novembre 2003 ;  
Vu l'avis du comité national de l'eau en date du 11 décembre 2003,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 22 mars 1993 susvisé est abrogé.  
Fait à Paris, le 30 janvier 2004.

*La ministre de l'écologie  
et du développement  
durable,*  
Roselyne Bachelot-Narquin